

Les Cahiers du GE WIF

Groupe d'Études pour la Wallonie intégrée à la France

N° 10 – Novembre 2011

WALLONIE 2011

Équipe rédactionnelle : Edgard Baeckeland, Guy Bertrand, Willy Burgeon, Jean-Alexis D'Heur, Paul Durieux, Jules Gazon, Jules Gheude, Marc Hansen, Jean-Sébastien Jamart, Philippe Lausier, Jean-Luc Lefèvre, Jean Lerusse, Michel Pieret, Jean-François Renwart.

Les Cahiers du **GE WIF**

Groupe d'Études pour la Wallonie intégrée à la France

N° 10 – Novembre 2011

SOMMAIRE

Le 10 octobre dernier, le formateur Elio Di Rupo a présenté officiellement l'accord qui doit permettre de réformer l'État fédéral belge en profondeur.

Le Gewif a jugé le moment opportun pour dresser un état des lieux de la Wallonie.

La Région est-elle vraiment en train de se redresser ? Est-elle en mesure d'assumer de nouvelles compétences ? Ne sera-t-elle pas défavorisée par la nouvelle loi de financement ?

Autant de questions auxquelles le présent Cahier tente de répondre.

Table des matières

Introduction	5
« André Antoine ne maîtrise plus les finances »	5
« La Flandre a déjà donné »	6
Un déficit primaire wallon inquiétant	7
Un chômage toujours élevé	7
Sociétés	8
Une Wallonie qui s'exporte de mieux en mieux	8
Attractivité	9
Aéroports	9
La Wallonie numérique	10
Trilogiport	10
Le bilan du Plan Marshall	10
Le gouvernement et l'opposition	12
TEC	13
La Wallonie face à la nouvelle réforme de l'État	14
Le drame d'ArcelorMittal	15
Le rôle majeur de l'industrie	17
Un grand Holding wallon	18
Une politisation toujours présente	19
Le vieillissement de la population	19
Voies navigables	19
Les Cahiers du GE WIF	N° 10 – Novembre 2011
	3

Parc éolien	20
Un Hainaut franco-belge renforcé	20
La Wallonie et le Réseau de transport européen	20
Conclusions	21

Introduction

Ce 11 octobre 2011, André Antoine, le ministre wallon des Finances, dit s'attendre à un budget 2012 difficile. Peut-être *l'exercice le plus difficile depuis que je fréquente cette assemblée*, a-t-il souligné en Commission du Parlement wallon.

Les paramètres de croissance devront, selon toute évidence, être revus à la baisse. La prévision de 2,3 % en juin n'est plus que d'1,6 % et certains « chefs economists » évoquent même 1 %.

Il faudra, par ailleurs, tenir compte des efforts d'assainissement budgétaire demandés par le fédéral et de la réduction de l'intervention de solidarité de ce dernier. Sans parler du risque de transferts de nouvelles compétences sans l'intégralité des moyens...

Tout cela sur fond de crise de Dexia Belgique et du Holding Communal, où l'on parle de dégradation possible de la notation financière de la Wallonie.

Il nous paraît donc opportun de faire le point.

« André Antoine ne maîtrise plus les finances ! »

5 octobre 2001, au matin. Invité sur les ondes de Bel RTL, Willy Borsus, le chef de l'opposition libérale au Parlement wallon se lâche : *André Antoine ne maîtrise plus les finances régionales !* Et d'expliquer : *En 2009, il y avait déjà une différence significative entre les chiffres de trajectoire budgétaire avancés par André Antoine et l'Institut des Comptes nationaux et la Cour des comptes. Antoine estimait que certaines dépenses régionales étaient productives pour la Région et ne devaient donc pas être versées dans la colonne des « moins ». L'Institut et la Cour n'étaient pas d'accord. Après rectification, on s'est aperçu que le déficit était de 812 millions, alors que le maximum autorisé était de 475 millions. En 2010, idem. Le 30 septembre dernier, l'Institut des Comptes nationaux a jugé que le déficit de la région était de 464,9 millions, alors que la trajectoire prévoit une perte de 264,7 millions. Soit 200 millions de différence !*

Face à cette situation, Willy Borsus estime qu'*il faut confier à un organe externe à la région la tâche de réaliser un audit sur les finances wallonnes*. L'exercice serait d'autant plus bénéfique, précise-t-il, que les chiffres de la dette globale diffèrent également d'une source à l'autre : *La BNB annonce un endettement de 7,39 milliards, alors qu'André Antoine parle de 6,87 milliards*.

À ne perdre pas de vue non plus, ces « financements alternatifs » que la Région prend également en charge et que l'on peut, selon Willy Borsus, évaluer à quelque 7 milliards. *On arrive ainsi à une dette globale de 14,5 milliards d'euros !*

o

Comment expliquer ces chiffres discordants ? Le fond du litige se résume pour l'essentiel à une question : pour calculer le solde net à financer, faut-il prendre en considération les participations financières de la Région wallonne dans des entreprises ?

Aujourd'hui, sur fond de crise internationale et de suspicion sur la réalité des comptes publics, l'Europe, via Eurostat, a imposé aux pays membres de prendre un maximum de précautions et de « compter large » pour éviter toute nouvelle surprise « à la Grecque ».

Le problème, dit-on au cabinet Antoine, c'est que l'information n'a pas bien circulé. Et lorsque les nouvelles exigences d'Eurostat et de l'ICN ont été connues, il était trop tard pour les appliquer intégralement aux comptes 2010. L'ICN, lui, se montre d'emblée plus sévère et prend des dispositions à titre conservatoire, comme la prise en considération de participations financières dans le déficit.

Le cabinet précise que des mesures ont été prises pour intégrer au budget 2011 les nouvelles exigences des organismes officiels.

« La Flandre a déjà donné »

Telle est, selon Luc Van der Kelen, l'éditorialiste de « Het Laatste Nieuws », la réponse que la Flandre apportera lorsqu'elle sera invitée, avec les autres entités fédérées, à apporter sa contribution à l'assainissement de la dette publique belge (voir son article dans « Le Vif » du 2 septembre 2011).

Et d'expliquer :

Dès sa mise en orbite, le gouvernement flamand a immédiatement suivi sa propre voie. Il a choisi de débarrasser au plus vite son budget d'un déficit s'élevant à 2 milliards d'euros, une somme considérable. Pour atteindre cet objectif, la Flandre a dû jouer sur deux budgets, ceux de 2010 et 2011. La Flandre dispose désormais d'une bonne marge pour investir.

Les gouvernements francophones ont opté pour le chemin inverse : investir d'abord pour conjurer la crise, mettre fin ensuite au déficit aux alentours de 2015, voire 2014, s'il y a moyen. Cette année, la Wallonie et la Communauté française – il faut leur rendre justice – ont mieux fait que les prévisions du planning. (...)

Grâce aux économies réalisées par l'exécutif flamand, la Belgique a atteint ses objectifs budgétaires sans avoir dû recourir à des mesures pénibles. Mais ceux qui savent compter – recettes, transferts et dépenses – voient que le fédéral ne sera plus en mesure d'établir le budget 2012-2013. Il ne reste que 37 milliards d'euros au fédéral avec lesquels il lui faudra payer les pensions et les intérêts sur la dette, et combler le déficit énorme de la sécurité sociale. Puis il n'y aura plus un seul centime pour les importants ministères de la Justice et de l'Intérieur, pour ne nommer que ces deux-là,

dont il serait difficile d'assurer la continuité en leur réservant moins de moyens. Et où trouvera-t-on les 461 millions d'euros pour Bruxelles ? (...)

On le voit, la vraie négociation est celle qui portera sur l'argent...

Un déficit primaire wallon inquiétant

Dans son éditorial du 21 septembre dernier, Rik Van Cauwelaert, le rédacteur en chef de « Knack », n'a d'ailleurs pas manqué de souligner que *si le solde primaire belge est tombé dans le rouge ces dernières années, c'est la cause directe du déficit primaire wallon croissant, qui est passé de 1,7 milliard d'euro en 2006 à 6,2 milliards d'euros en 2010. Alors que la Flandre et Bruxelles présentent toutes deux un solde primaire positif de respectivement 4,3 milliards et 436 millions.*

Dans une note de réflexion, datée du 8 août 2011, Jules Gazon, professeur émérite (HEC, Ecole de gestion de l'Université de Liège), révèle que, dans l'hypothèse optimiste du partage de la dette publique suivant le critère du PIB, *le solde net à financer d'une Wallonie autonome en 2009, intérêts de la dette publique wallonne compris, soit 10,488 milliards d'euros, eût été d'environ 27 % des dépenses publiques wallonnes et de 13,5 % du PIB wallon pour un objectif de la zone euro fixé à 3°.*

Un chômage toujours élevé

Fin août 2011, la Wallonie dénombrait 232.231 demandeurs d'emploi demandeurs d'allocations et 20.213 jeunes en stage d'attente, ce qui représente 14,9 % de la population active. En août 2010, cet indicateur était de 15,4 %.

C'est dans ce contexte déjà difficile qu'intervient, le 12 octobre, la décision d'ArcelorMittal de fermer définitivement la phase à chaud sur le site de Liège. Selon, Francis Gomez, président du syndicat des métallos FGTB, *plus de mille personnes en direct se retrouveraient sans emploi.*

Qu'en est-il de la situation au niveau du Forem ? Le ministre de l'Emploi, André Antoine, a paraphé récemment le nouveau contrat de gestion de l'institution, qui prévoit notamment l'accompagnement individualisé des chômeurs : budget, moyens, personnel. Le document a immédiatement été dénoncé en front commun (CGSP, CSC, SLFP) par les représentants du personnel. Ceux-ci estiment que tout fait défaut pour mettre en place ce fameux accompagnement voulu par le ministre. Avec un risque de perte de qualité dans le suivi des demandeurs d'emploi.

De son côté, Jean-Pierre Méan, l'administrateur délégué du Forem, est convaincu que l'accompagnement individualisé des chômeurs ne suffira pas à relever le taux d'emploi. *On a affiné la relation avec le chômeur (...)* Mais cela ne nous permettra pas d'atteindre les objectifs européens. Nous devons absolument nous engager sur la voie de la transition professionnelle, précise-t-il : accompagner le travailleur, de sa sortie de l'école jusqu'au moment où il quitte le marché du travail.

À noter également l'impérieux besoin de moderniser l'outil informatique du Forem, afin de permettre une gestion plus efficace des dossiers.

Sociétés

Le rapport annuel 2010 du Conseil économique et social de la Région wallonne (CESRW) révèle que les immigrations géographiques d'entreprises entre les trois Régions se traduisent par un solde positif de 253 sociétés commerciales en faveur de la Wallonie.

Ce solde positif indique que la Wallonie demeure une terre d'accueil pour les entreprises des autres régions, explique Philippe Boveroux, économiste au CESRW.

Malgré la crise, on observe que la Wallonie affiche un nombre croissant d'entreprises depuis onze ans. Fin décembre 2010, on dénombre 91.840 sociétés commerciales contre 89.227 en 2009.

Une comparaison avec les autres régions européennes de tradition industrielle indique que nos performances économiques sont moins bonnes dans tous les domaines (chômage, taux d'emploi, PIB par habitant, etc.) que celles de ces régions, sauf en recherche et développement où nous faisons mieux qu'elles. Mais en R&D, nos dépenses sont inférieures à l'objectif de Barcelone, fixé à 3 % du PIB.

D'après le CESRW, la Wallonie a bien résisté à la crise. Elle a enregistré en 2009 un recul de son activité économique de 3,1 % en volume contre - 3,4 % pour la Flandre et - 0,5% pour Bruxelles.

Une Wallonie qui s'exporte de mieux en mieux

Les exportations wallonnes ont progressé de 13,3 % au premier semestre 2011 par rapport au premier semestre 2010.

C'est la première fois que les ventes wallonnes à l'étranger passent la barre des 21 milliards d'euros lors d'un semestre

Cet accroissement de 13,3 % est plus élevé que celui des Pays-Bas (12,7 %) et de la France (10,3 %), mais moins élevé que celui de la Flandre (19,6 %), l'UE15 (14,9 %) et l'Allemagne (14,7 %).

On score très bien à l'extérieur de l'UE, relève Philippe Suinen, l'administrateur délégué de l'Awex, avec un bond de 19,2 % de nos exportations sur les marchés extérieurs à l'UE27. Des hausses sensibles ont été enregistrées notamment en Amérique Latine (+69%), en Europe centrale et orientale (+34,4 %), en Afrique subsaharienne (+30,8 %), au Proche et Moyen-Orient (+30 %), en Asie centrale (+28,7 %), en Océanie (+25,3 %) et en Extrême-Orient (+24,9 %).

Les trois premiers secteurs d'exportation sont les produits des industries chimiques, les métaux communs et ouvrages en ces métaux, et les machines et équipements électriques et électroniques.

o

On peut se demander si l'encadrement administratif dont dispose l'Awex pour accomplir sa mission, n'est pas disproportionné si l'on considère que la Wallonie est, grosso modo, comparable à la région Nord/Pas-de-Calais.

Outre une administration centrale (60 agents), basée à Bruxelles, et 7 centres régionaux (44 agents), l'agence comprend également un réseau de 101 attachés économiques et commerciaux répartis aux quatre coins de la planète.

À titre de comparaison, l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII) dispose de 23 bureaux à l'étranger (environ 90 personnes) et de 65 collaborateurs répartis sur le territoire français.

Attractivité

Selon la Baromètre 2010 publié par Ernst & Young, si la Belgique a conservé sa 6^{ème} place au classement des pays européens les plus attractifs, c'est grâce à la Flandre. Car la Wallonie, elle, affiche un net recul.

Si l'Awex ne nie pas que l'année 2010 a été *la moins bonne de la décennie*, elle constate cependant que ses chiffres diffèrent sensiblement de ceux d'Ernst & Young.

Pour 2010, E & Y recense 140 projets d'investissements en Belgique, dont 31 pour la Wallonie. L'Awex, elle, enregistre 68 dossiers d'investisseurs étrangers sur le territoire wallon, représentant 1.733 emplois directs.

L'Awex prend en considération les investissements nouveaux (y compris en provenance de Flandre et de Bruxelles) et ceux qui sont destinés à élargir la capacité industrielle. Mais pas les simples fusions et acquisitions. On attend également que le terrain ait été effectivement acheté pour comptabiliser le projet d'investissement étranger.

On peut s'étonner de l'absence de certains dossiers dans les statistiques d'Ernst & Young : les projets américains de Bizzcall et de 3B Fiberglass, les hollandais de Continental Bakeries et d>Alltag Security, les français de Nexans et de Neoceram, le japonais de Bridgestone et le chinois de IP Consulting. *Ces oublis atteignent tout de même 260 emplois*, fait remarquer l'Awex.

Aéroports

Pour Liège Airport, l'année 2010 restera un excellent cru. Les installations de Bierset se positionnent désormais à la 8^e place du top européen en matière de fret, avec

639.434 tonnes ayant transité sur le tarmac liégeois l'an dernier. Aujourd'hui, l'aéroport « pèse » plus 3.000 emplois directs et quelque 8.000 postes indirects.

À l'autre bout du sillon Sambre-et-Meuse, le ciel est tout aussi dégagé. L'aéroport de Charleroi-Bruxelles Sud a enregistré 5,2 millions de passagers en 2010 (72 % de Belges) et compte s'approcher du seuil des 6 millions cette année.

La Wallonie numérique

Le gouvernement wallon a approuvé un vaste plan (10 objectifs stratégiques déclinés en 50 objectifs opérationnels) destiné à rendre la Wallonie entièrement numérique pour 2025. Il a été élaboré en concertation avec de nombreux acteurs du secteur (Belgacom, Tecteo, KPN, Mobistar, Cisco, Microsoft, HP).

Trilogiport

Le permis définitif n'a pas encore été accordé par le gouvernement wallon mais la commercialisation du Trilogiport de Liège (Hermalle-sous-Argenteau) a déjà débuté.

Cette plateforme logistique au bord du canal Albert, qui devrait être achevée fin 2012 au mieux, va associer le transport de marchandises par rail au transport par route et par la voie d'eau (d'où son nom). Économiquement, c'est un dossier phare pour la région liégeoise qui peut compter sur sa situation idéale : on y trouve 60 % du pouvoir d'achat européen dans un rayon de 500 km.

Pour mener cette commercialisation, le bureau international Cushman & Wakefield a reçu un mandat pour placer 150.000 m² d'immobilier sur les 200.000 m² qui seront finalement mis à la disposition des entreprises de distribution et de logistique.

Le bilan du Plan Marshall

Pôles de compétitivité

L'appel lancé en février 2010 a permis de retenir 36 projets représentant 62 millions d'euros et 1.349 emplois.

A titre de comparaison, les cinq appels initiés sous le premier Plan Marshall avaient mobilisé 153 projets, 277 millions et 9.287 emplois.

On observe que le sixième pôle (chimie et matériaux durables) a généré jusqu'ici 8 projets, pour 18 millions et 300 emplois.

Recherche

En technologies de la communication, le programme « Wist III » a labellisé 8 projets pesant une aide publique de 6 millions. En énergies renouvelables, un premier programme « Erable » finance 16 projets (choisis parmi 57). Rayon spin-off et

déclinaisons (spin-out et sociétés innovantes), 56 ont été soutenues depuis 2010 pour une aide publique globale de 15 millions, 198 emplois créés à la clé.

Quant aux trois « programmes d'excellence » initiés par le premier plan et poursuivis sous le deuxième, ils cumulaient, fin juin 61 emplois de recherche et 33 techniques.

Formation

27.800 demandeurs d'emploi ont participé à des « carrefours emploi-formation » entre janvier 2010 et juin 2011 ; 1 570 ont testé des métiers de manière pratique (dispositif « essais-métiers »); 511.000 heures de formations intensives en langues se sont ajoutées au 1,5 million d'heures dispensées déjà entre 2006 et 2009.

Au cours de la même période, 53.010 demandeurs d'emploi ont bénéficié d'un entretien de bilan auprès d'un conseiller référent, tandis qu'étaient réalisées 106.882 transmissions d'offres d'emploi (contre 89.807 en 2009). Les crédits du 2.Vert ont aussi, en 2010, soutenu 767.190 heures additionnelles de formation qualifiante par le Forem, dont 328.084 dispensées pour améliorer les compétences liées aux métiers (rénovation, énergie) de la première « alliance emploi-environnement ».

Création d'activités

Treize actions « esprit d'entreprendre » ont touché 20.896 jeunes et 976 enseignants en 2010-2011.

Infrastructures

Côté SAR (sites désaffectés peu ou pas pollués), 97 projets ont démarré et 47 sont clôturés sur les 121 projets initiés par Marshall 1 et poursuivis par Marshall 2; celui-ci a retenu 15 autres sites et une nouvelle liste est à l'examen.

Côté sites pollués, 11 projets de Marshall 1 sont clôturés et 14 ont démarré sur les 30 poursuivis; s'ajoutent 7 sites confirmés (études terminées pour 3 d'entre eux) et 19 proposés.

Côté zones d'activité économique, sur 56 projets initiés par Marshall 1 et poursuivis par Marshall 2, 13 sont finalisés et 38 ont démarré; des 40 ZAE identifiées en 2008, les procédures (plans de secteur) sont en cours pour 6 projets; des 46 ZAE approuvées en 2011 (projets reportés compris), 25 sont en ordre de procédures territoriales et 1 chantier a démarré.

Emploi-Environnement

Le plan pluriannuel de la première « alliance » a été présenté au gouvernement une première fois en avril, tandis que la première fusion des primes logements et énergie est entrée en vigueur en 2010.

À noter également que le programme d'investissements Pivert (logement public) est opérationnel pour 2012-2014.

o

Si l'opposition dénonce la lenteur dans la mise en route de cette politique emploi-environnement, le Conseil économique et social de la Région wallonne se réjouit, lui, de cette première Alliance centrée à la fois sur la performance énergétique et la construction/rénovation durable. Il invite le gouvernement wallon à rechercher des *moyens additionnels* pour amplifier et pérenniser l'Alliance.

Les partenaires sociaux tiennent à attirer l'attention sur certains points : simplification des marchés publics, lisibilité des primes, risque d'effets d'aubaine pour certaines catégories de revenus, concept de métier vert, définition des matériaux dits durables ou naturels. Ils souhaiteraient également *disposer d'une vision claire* du montage budgétaire de l'opération et de sa ventilation.

Le gouvernement et l'opposition

Le gouvernement wallon annonce un budget rigoureux et un retour à l'équilibre pour 2015.

Mais l'opposition libérale tient à relativiser fortement le positivisme de l'Olivier.

Elle dénonce *une série de mesures qui vont à l'encontre de l'intérêt du citoyen : suppression de l'écobonus – il n'y a plus virtuellement que les voitures électriques qui peuvent en bénéficier – et des primes au photovoltaïque.*

Elle note également que *dans le cadre de la taxe télé-redevance, le gouvernement a imposé la plupart des allocataires sociaux qui ne devaient pas l'être. Une erreur de 14 millions.*

Pour ce qui est du dossier Natura 2000, ajoute Willy Borsus, le chef de l'opposition libérale, *on en est toujours au stade de l'enquête publique. Les avancées du gouvernement wallon se font au prix d'erreurs et de retours en arrière.*

La critique de Willy Borsus porte également sur la simplification administrative, l'un des grands dadas du gouvernement wallon : *On se targue d'avoir raccourci les délais de dossiers, les délais de paiement pour les entreprises, le monde associatif et les citoyens. Mais pour tout ce monde-là, les avancées ne sont pas perceptibles. Il y a des intentions, certes. Mais après deux ans de gouvernement, on est en droit d'attendre plus que des annonces. Et c'est aussi valable pour la fusion de certaines structures voulues par la déclaration de Politique régionale. C'est même pire : on a créé de nouveaux machins !*

Le gouvernement estime avoir pérennisé ses engagements sociaux envers les TEC, créé de nouveaux services et exonéré les plus démunis d'augmentation tarifaire. Ici aussi, Willy Borsus contre-attaque : *Les TEC connaissent des troubles sociaux, il n'y a toujours pas de service minimum. Le gouvernement a pris du retard dans le nouveau contrat de gestion et n'a pas honoré le précédent en rabotant les subsides. Résultat, les TEC sont obligés de rationaliser et de prendre des mesures qui diminuent le service aux gens et font augmenter les tarifs des voyages en bus.*

Pour ce qui est de la bonne gouvernance, Willy Borsus est formel : *La dépolitisation de l'administration dans la fonction publique n'est toujours nulle part après deux ans de gouvernement. Concernant les réformes, oui, il y a des annonces. Mais elles n'entreront, pour la plupart, réellement en vigueur qu'après la législature, soit après 2014 !*

Si Willy Borsus admet que le Plan Marshall 2.Vert contient *des choses très positives*, il constate toutefois que le gouvernement n'a pas encore transformé l'essai : *Ca manque de concrétisation. Prenez l'alliance emploi/environnement, qui est vraiment une bonne idée. On n'en voit toujours aucune trace réelle. Et puis, je veux insister sur la confusion qu'entretient le gouvernement wallon en mélangeant les réalisations et en confondant volontairement les crédits du premier Plan Marshall et du Marshall 2.Vert.*

Le gouvernement wallon annonce le déblocage de 900 millions d'euros et la mise sur pied de 110 mesures pour réformer le logement public en profondeur.

Willy Borsus ne cache pas son scepticisme : *Depuis deux ans, qu'a-t-on vu ? Des crédits bloqués dans le secteur du logement, ce qui sera encore bientôt le cas, et une diminution de subsides pour réaliser l'ancrage local. Dans tout ça, je cherche toujours les actions qui ont un impact direct et positif sur les gens et les sur les guichets du logement éparpillés en Wallonie.*

Enfin, Willy Borsus stigmatise le manque de réalisations en matière d'économie et d'emploi : *Regardez le Plan Airbag pour permettre aux indépendants de se lancer : on n'a encore rien vu. Pareil pour la réforme des aides économiques et le Small Business Act qui restent des projets. Et je ne vous parle pas de la rénovation des sites désaffectés qui n'avancent pas et dont la consommation de crédits budgétaires est très faible, analyse de la Cour des comptes à l'appui.*

TEC

Le Groupe TEC comprendra 22 administrateurs en moins, soit 85 au lieu de 107.

Si cela va dans le sens de la bonne gouvernance, il n'en demeure pas moins que la structure reste très lourde, avec cinq TEC régionaux – ayant chacun leur propre conseil d'administration – et une coupole, la SRWT.

Et Willy Borsus, le chef de l'opposition libérale, de se livrer à cette comparaison avec la Flandre : *Si De Lijn devait transposer la structure adoptée en Wallonie en proportion des voyageurs transportés, le groupe flamand devrait compter 170 administrateurs au lieu de 11 actuellement et 22 directeurs généraux au lieu de 6 actuellement.*

La Wallonie face à la nouvelle réforme de l'État

La sixième réforme de l'État prévoit un transfert de compétences nouvelles vers les Régions et Communautés, pour un montant de 17 milliards d'euros.

Interviewé, le 16 mai 2011, par le journal « Le Soir », Rudy Demotte déclarait qu'il y avait de quoi *sonner le tocsin* en ce qui concerne la situation financière de la Communauté française : *Et je ne vous parle pas des éventuels transferts de compétences, en discussion aujourd'hui. Là, attention : soyons conscients que la Flandre a des facilités que nous n'avons pas. En 2014 par exemple, elle disposera de six fois plus de moyens que la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles... réunies ! La Flandre disposera alors de 2,5 milliards contre 400 millions pour les autres entités.*

Voilà qui tranche singulièrement avec l'optimisme affiché par le même Rudy Demotte à l'occasion des dernières Fêtes de Wallonie : *La réforme de l'État, je l'envisage sous un angle positif. Je ne raisonne pas en termes de compétences que l'on va enlever au niveau fédéral, mais bien d'outils nouveaux que l'on va confier aux Régions.*

Toujours est-il que, selon les calculs de la FGTB, la Wallonie serait la grande perdante de la nouvelle loi de financement. *Sur base des analyses que nous avons faites, explique Thierry Bodson, secrétaire général de la FGTB wallonne, la Wallonie va perdre 150 millions à l'horizon 2025. Il est vrai que, sur base de l'ancienne loi, la Wallonie perdait 350 millions. On pourrait dire qu'on a limité la casse, mais il n'en demeure pas moins que la Wallonie est la seule Région qui perdra dans le cadre de cette nouvelle loi de financement.*

Et d'ajouter: *Les autres Communautés et Régions vont gagner de l'ordre d'un milliard d'euros. La Wallonie va perdre 150 millions, cela signifie que c'est l'État fédéral qui va sûrement devoir payer la note, à savoir les 800 millions qui vont manquer. Avec les conséquences négatives que cela peut entraîner au niveau des soins de santé et des pensions...*

o

Dans son édition du 18 octobre 2011, « Le Soir » a consulté divers experts au sujet de la nouvelle loi de financement, qui ne devrait pas entrer en vigueur avant 2014. Selon eux, le système serait bénéfique à la Wallonie, au moins pour dix ans.

Il n'y aura plus de dotation fédérale. Les Régions recevront une partie de l'impôt des personnes physiques (IPP). Cet impôt sera toujours prélevé par le fédéral, mais il en rétrocédera une partie aux entités fédérées, pour un montant de 10,7 milliards.

Comme ce système est plus chiche que le précédent pour la Wallonie et Bruxelles, les francophones ont obtenu que ces Régions touchent respectivement 570 millions et 52 millions chaque année, en compensation. Dix ans après l'entrée en vigueur de la loi, ce montant diminuera de 10 % chaque année. Autrement dit, la Wallonie et Bruxelles ont dix ans pour se redresser.

Professeur de Finances publiques à l'Université de Mons, Giuseppe Pagano estime que l'autonomie fiscale accordée à la Wallonie est une bonne chose : *Pour l'instant, en effet, quand les revenus des citoyens augmentent, les recettes fiscales croissent plus vite, car ils passent dans une tranche d'imposition supérieure. Actuellement, ce bonus, appelé « élasticité de l'impôt », revient à l'État fédéral. Mais désormais, puisque une partie de l'impôt des personnes physiques est gérée par les Régions, elles bénéficieront elles aussi de ces revenus supplémentaires.*

S'il parle, lui aussi, d'une *amélioration du système*, Robert Deschamps, professeur aux Facultés de Namur, met cependant deux bémols. D'abord, la Wallonie devra faire bon usage de son autonomie fiscale : *Une augmentation des centimes additionnels provoquerait des baisses de pouvoir d'achat et pourrait peser sur ce redressement.* Ensuite, il est impératif que la Wallonie profite de la décennie qui arrive et des compensations financières dont elle dispose dans cet intervalle, pour se redynamiser : *Cela implique des changements de comportement. Et la première chose à faire, c'est de maîtriser les finances. Il faut mettre fin aux déficits qui augmentent la dette des francophones.*

La recommandation de Robert Deschamps est loin d'être superflue, quand on sait, par exemple, que le gouvernement wallon a dépensé, depuis juillet 2009, près de 30 millions d'euros en frais de consultance et 6,5 millions d'euros en frais de communication...

Le drame d'ArcelorMittal

On connaît le slogan : *Avec ses talents et ses bons plans, la Wallonie avance.*

Voilà qui sonne bizarrement, alors que les membres du gouvernement wallon, à la sortie de leur conseil du 13 octobre 2011, assurent en chœur qu'ils n'ont rien vu venir au sujet d'ArcelorMittal.

Et le ministre wallon de l'Economie, Jean-Claude Marcourt a beau stigmatiser le comportement de Lakshmi Mittal – *C'est une légèreté par rapport aux travailleurs et*

cela ne crédibilise pas les dirigeants d'entreprises –, il n'en demeure pas moins que sa responsabilité est aussi engagée. N'eût-il pas dû être plus prudent face à un homme dont tout le monde sait pertinemment que la philanthropie n'est pas le moteur de son action.

Le 19 mai dernier, Vincent Reuter, l'administrateur délégué de l'Union wallonne des entreprises, lançait, dans « La Libre Belgique », une mise en garde contre le risque de délocalisation que court la Wallonie. Mise en garde tout à fait justifiée.

Les autorités wallonnes ne manquent jamais une occasion de rappeler que la Wallonie héberge de grands ensembles industriels, tels que Microsoft, Google, Johnson & Johnson... Mais il convient d'être extrêmement vigilant à cet égard. Car les aides d'État – on pense notamment au dispositif fiscal avantageux des intérêts notionnels – dont bénéficient des sociétés florissantes, ne les empêchent pas, pour des raisons stratégiques et financières, de licencier à plus ou moins grande échelle. C'est ainsi qu'en 2006, la firme américaine Eli Lilly a décidé de fermer son centre de recherche de Mont-Saint-Guibert.

Au niveau européen, tout se joue entre les grands États. On l'a vu avec la fermeture d'Opel Anvers. Si un choix doit se faire entre l'Allemagne et la Belgique, c'est évidemment en faveur de l'Allemagne qu'il sera fait.

L'analyse faite par l'économiste Michel Quévit à cet égard est tout à fait pertinente : *La Flandre doit se dire qu'elle ne peut plus miser sur quelques grands secteurs dépendant trop de grosses multinationales. C'est le choix qui a été fait dans les années 50 et 60 et qui a nourri la prospérité flamande. Mais désormais, la Flandre doit revoir sa stratégie. (...) Il faut à la fois développer des secteurs à plus haute valeur ajoutée et miser plus sur le potentiel local. Le gouvernement flamand est donc confronté à la question suivante : comment remailler un tissu économique à partir du niveau local ? Elle avait un avantage sur la Wallonie : un bon tissu de PME. Mais ces PME doivent devenir ce que j'appelle des « entreprises globales », non seulement qui investissent dans les nouvelles technologies et dans l'immatériel, mais aussi qui se positionnent au minimum au niveau de l'Europe, notamment via la constitution de réseaux ou de partenariats avec d'autres entreprises similaires pour atteindre une masse critique et pouvoir concurrencer les grands groupes. C'est ce qui fait la force la Bavière, du Bade-Wurtemberg en Allemagne, de la région italienne du Trento, du Pays basque espagnol.*

Ce constat vaut également pour la Wallonie.

On voit bien que le système prédominant en Europe de l'Ouest ne permet pas à une région, fût-elle aussi dynamique que la Flandre, de peser sur le comportement des grosses entreprises multinationales. Un relais de soutien doit être assuré par une nation qui « compte » au sein de l'Union européenne, ce qui n'est pas le cas de la Belgique.

La Région wallonne doit stimuler la mise en place d'un tissu dense de PME, susceptibles de pouvoir se positionner aussi à l'extérieur. Et elle aurait tout intérêt à

faire partie intégrante de la France. Car si les grands pays sont les seuls capables de s'opposer au comportement abusif des entreprises multinationales, ils sont également les seuls à pouvoir cautionner le développement des PME de leurs régions, non seulement sur l'ensemble du territoire national mais aussi à travers l'Europe.

Il est d'ailleurs intéressant de constater que Martine Aubry, en France, entend miser fortement sur les PME pour relancer la croissance.

Le rôle majeur de l'industrie

Sorti en juin dernier, le rapport de l'Union wallonne des entreprises était consacré à l'industrie. Et Vincent Reuter, l'administrateur délégué, d'expliquer : *Nous voulons démontrer que la Wallonie doit continuer dans la voie actuelle et renforcer les outils existants. Nous avons un énorme potentiel. On ne peut pas envisager l'avenir économique de la Wallonie sans l'industrie. Par ailleurs, nous pouvons prendre de l'avance par rapport à d'autres régions si on complète bien notre panoplie d'outils économiques de développement.*

D'après les statistiques de l'UWE, l'industrie wallonne représente un volume de quelque 150.000 emplois directes et indirects, soit un bon quart de l'emploi qui affiche un total de 600.000 hors indépendants et professions libérales. Son poids est donc important et elle devrait mériter une attention particulière de la part des autorités publiques.

On sait que, tout comme la Flandre d'ailleurs, la Wallonie souffre d'un problème récurrent : la pénurie de main-d'oeuvre dans certains métiers (ajusteurs, fraiseurs, électriciens, mécaniciens, secrétaires de direction, employés polyglottes, etc.). D'où l'intérêt de valoriser davantage l'enseignement technique et professionnel.

Interrogé quant à la manière dont il conçoit une politique industrielle cohérente, Vincent Reuter répond : *Elle doit impérativement intégrer tous les éléments : les pôles de compétitivité, la fiscalité régionale, l'environnement, l'aménagement du territoire. L'aménagement du territoire est vraiment venu à l'ordre du jour il y a seulement 4-5 ans en tant qu'outil économique. En ce qui concerne l'environnement, la Belgique est victime de l'Europe. Le système des quotas de CO₂ est appliqué uniformément dans toute l'Europe. Or, nous sommes une petite région, avec beaucoup moins de marge de manœuvre pour jouer à l'intérieur de la bulle des quotas que n'en ont les grands pays comme l'Allemagne ou la France. La politique européenne des quotas défavorise les petites régions comme la nôtre, alors que l'industrie y demeure extrêmement forte. Et elle doit le rester. Les chantres de la désindustrialisation, de l'économie post-industrielle ont fini par se rendre compte qu'on ne fabriquait pas les machines à laver, ni les voitures par Internet. On en revient à la conception que dans un pays comme la Belgique et dans une région comme la Wallonie, l'industrie reste le socle d'un développement économique fort.*

Un grand Holding wallon

En mai 2011, le ministre wallon du Budget, André Antoine, réagissait face au bilan désastreux du Holding communal, cette structure qui regroupe les participations des communes, principalement dans le groupe bancaire franco-belge Dexia, dont elles sont le premier actionnaire : *En 2007, le Holding avait dégagé un bénéfice de 128 millions d'euros. En 2010, la perte atteint 17,5 millions. Dans le même temps, de 2007 à 2010, le résultat reporté a fondu de 80 millions à 8 millions. Et la dette du Holding est passée de 1,221 milliard à 1,731 milliard; c'est certes la conséquence de l'intervention, à hauteur de 500 millions, dans le sauvetage de Dexia; néanmoins, du point de vue financier, c'est un signal d'alerte.*

La Région ne peut pas se contenter d'être un tiroir-caisse, mais elle doit désormais jouer un rôle stratégique, ajoutait le ministre. Et de proposer de regrouper l'ensemble des outils financiers wallons – Fiwapac, Caisse d'investissement de la Wallonie, Socofé,... – en un véritable Holding wallon.

Une proposition qui a le mérite d'aller dans le sens de la rationalisation et qui prend aujourd'hui tout son sens à la lumière du démantèlement de Dexia.

o

Le gouvernement wallon a fait calculer les pertes sur le Holding communal en fonction des différents scénarios.

1° En cas de faillite, les Régions perdraient leur garantie de 450 millions plus 120 millions de « commercial papers » (prêt à court terme au Holding), soit 570 millions. Le Fédéral, lui, ne perdrait que 25 millions en « commercial papers », dont 17 consentis par la Loterie. Mais Dexia Banque Belgique, qui appartient désormais à l'État, perdrait dans l'aventure 374 millions. Au total, donc, le Fédéral perdrait 400 millions.

2° Les Régions ont entériné un accord pour éponger les dettes. Mais le Fédéral préfère sa solution « unanime ». Dans ce dernier cas de figure, les pertes seraient assumées par les pouvoirs publics et les créanciers (dont Ethias, par exemple) ne perdent rien. Les Régions devraient prendre 670 millions à leur compte et le Fédéral 220 millions.

3° Les Régions proposent que les créanciers laissent tomber une partie de leurs créances. Les Régions assumeraient 450 millions de garanties et la moitié de 190 millions, soit au total 545 millions. Le Fédéral, quant à lui, assumerait 95 millions plus 222 millions auxquels Dexia Banque Belgium, dont il est propriétaire, renoncerait. Au total, donc, 317 millions. Les Régions s'engageraient également à participer à une augmentation de capital de DBB.

Une politisation toujours présente

La politisation reste l'un des fléaux de la Wallonie. Une étude du Groupe et de réforme de la fonction administrative (Gerfa), révèle ainsi que l'administration wallonne reste majoritairement dirigée par des personnes étiquetées PS ou CDH.

Sur l'ensemble des directeurs généraux effectifs ou ad intérim, 35 sont considérés comme PS, 19 comme CDH, 8 comme MR et 1 comme Ecolo. Aucune couleur politique n'a pu être attribuée à deux inspecteurs généraux.

Si on pondère en fonction de l'importance relative des postes, les résultats sont encore plus écrasants. Sur 262 points à attribuer, 163 vont au PS, 64 au CDH, 26 au MR et 3 à Ecolo. Le PS occupe 58,3 % des postes et 62,2 % du « pouvoir ».

Le CDH est par contre surreprésenté par rapport à ses résultats électoraux : 29,2 % des postes et 24,4 % du « pouvoir ». Le MR pointe à 12,3 % et 9,9 % et Ecolo à 1,5 et 1,1 %.

Le vieillissement de la population

L'opposition libérale se dit inquiète quant au nombre de tabous qui pèsent sur le vieillissement de la population, enjeu essentiel des décennies à venir. Elle suggère, dès lors, la création d'une commission spéciale, chargée de rassembler les données et de proposer des solutions à moyen et long terme.

Voies navigables

Dans les cinq ans, 450 millions d'euros seront investis pour les travaux prioritaires, tels que l'élargissement de la l'écluse d'Yvoz-Ramet en région liégeoise, la traversée de Tournai, l'élargissement du canal Nimy-Blaton et le relèvement du pont de Comines.

Cette première phase sera complétée par un calendrier courant jusque 2020, avec 300 autres millions d'euros.

Une grande partie du réseau fluvial wallon aura alors un gabarit d'au moins 2.000 tonnes, ce qui l'intégrera pleinement au réseau européen.

Il faut dire qu'aujourd'hui, la situation se révèle plutôt chaotique. Alors que quelques rares tronçons sont taillés pour les convois mammoths de 9.000 tonnes, une grande partie du maillage est interdite d'accès aux bateaux affichant plus de 1.350 tonnes. Entre les deux, certains cours d'eau affichent un tonnage de 2.000, voire 4.000 tonnes, tandis que d'autres ne peuvent laisser passer les transporteurs qui font de plus de 300 tonnes.

Parc éolien

Le gouvernement wallon entend créer 80 nouvelles éoliennes chaque année. Ce projet vise à multiplier la production d'électricité par quatre d'ici 2020.

Une carte des vents doit encore être établie pour sélectionner les meilleurs sites.

Un Hainaut franco-belge renforcé

Le préfet de la Région du Nord-Pas-de-Calais a convaincu le ministre-président wallon Rudy Demotte de travailler sur un projet de développement territorial commun. Une étude exploratoire a été confiée au bureau parisien Acadie et à l'Institut Jules Destrée et présentée cet été à Valenciennes.

Le constat n'est pas très optimiste : *Il n'existe pas de continuité territoriale forte au sein du Hainaut franco-belge (...). Les échanges transfrontaliers sont de faible intensité. Il existe des flux, au total non négligeables, mais ces flux de font ni lien, ni territoire.*

Au-delà des classiques projets Interreg, le travail fourni par Acadie et l'Institut Destrée trace bien sûr des pistes de coopération possibles. Au hasard d'un catalogue qui ne demande qu'à se concrétiser : le chemin de fer entre Mons et Valenciennes, mais aussi la création d'un Institut polytechnique du Hainaut, la mise en service du tronçon fluvial entre Condé et Pommeroeul, l'offre de soins entre les deux territoires, l'organisation de l'accueil touristique à l'échelle franco-belge...

La Wallonie et le Réseau de transport européen

La Wallonie devait actualiser, le 19 octobre, le « Réseau de transport européen ». Il s'agit de cet ensemble de corridors (eau-rail-route-air) qui relie les capitales et les grandes métropoles pour lesquels plus de 30 milliards d'investissements sont prévus entre 2014 et 2020.

L'ancien ministre Jean-Pierre Grafé s'étonne que la Wallonie n'ait rentré aucun projet, alors que, selon lui, deux projets au moins correspondant aux critères de la Commission : le TGV fret au départ de Liège Airport et le Trilogiport au bord du canal Albert.

À noter que le Réseau de transport européen doit être amendé par le Parlement européen. Il reste donc encore une marge de manœuvre.

Conclusion

Le 3 octobre dernier, s'est tenue à Louvain-la-Neuve l'assemblée générale du patronat wallon.

Le président de l'UWE, Jean-Pierre Delwart, a bien entendu profité de l'occasion pour évoquer la nouvelle loi de financement : *La Wallonie a dix ans devant elle pour accélérer son redressement. C'est très court, il y a urgence. Ces dix dernières années, on a développé des plans dont les effets sur certains indicateurs économiques ne sont pas encore fracassants. Le redressement se fera par la croissance des entreprises.*

Et Jean-Pierre Delwart de formuler ces deux demandes à l'adresse du monde politique. Un, *qu'il ait une vision claire et volontariste dans les rapports et synergies entre la Wallonie et Bruxelles.* Deux, *simplifier les structures et organismes multipliés au fil des ans : Il est temps de se rendre compte que la Wallonie a 3,5 millions d'habitants. Le tiers ou le quart d'une grande ville mondiale. Il s'agit de les adapter à la fois à sa taille et aux budgets disponibles.*

Une conclusion que nous faisons nôtre.